

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 3

Rubrik: Informations de l'OSE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil OSE

Au téléjournal, on a pu voir que suite à son déménagement en Suisse, un Helvète de retour de l'étranger a pu voter deux fois lors des dernières votations, qu'en est-il?

Il est vrai que lors de la votation du 8 mars 2015, un Suisse de retour de l'étranger a reçu le matériel de vote deux fois: d'une part à son adresse à l'étranger et, d'autre part, à sa nouvelle adresse suite à son déménagement en Suisse intervenu après avoir reçu à l'étranger le matériel de vote. A ce sujet, il s'agit de rappeler que les Suisses de l'étranger doivent communiquer tout changement d'adresse à la représentation suisse (ambassade ou consulat) auprès de laquelle ils sont immatriculés. En cas de retour au pays après l'envoi du matériel de vote à l'étranger, il peut toutefois arriver de recevoir le matériel de vote à double. Il est cependant illégal et pénalement répréhensible de voter deux fois sur le même sujet. Cela constitue une fraude électorale au sens de l'article 282 du Code pénal suisse. Dès lors, les personnes qui reçoivent le matériel de vote deux fois n'ont le droit de voter qu'une seule fois. Au-delà, il s'agit d'un délit.

SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

Le service juridique de l'OSE donne des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignements sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

La démocratie au cœur du Congrès des Suisses de l'étranger

Les Suissesses et Suisses de l'étranger se réuniront du 14 au 16 août 2015 pour leur congrès annuel qui se déroulera à Genève, au Centre international de Conférences Genève (CICG).



La participation aux scrutins a certes connu une légère hausse en Suisse ces dernières années, après avoir atteint un taux minimal de 42% en 1995, mais plus de la moitié des électeurs boudent toujours les urnes. Pourquoi en est-il ainsi? Quelles sont les motivations de ceux qui vont voter? Ces questions et bien d'autres seront au cœur du congrès des Suisses de l'étranger cette année, dont le thème s'intitule «La formation citoyenne: garantie d'une démocratie vivante».

En vue des élections fédérales à l'automne, l'Organisation des Suisses de l'étranger souhaite attirer l'attention sur l'importance de participer à la vie politique, condition indispensable pour faire vivre la démocratie.

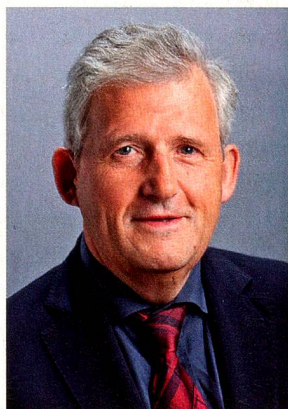
D'éminents intervenants s'exprimeront sur ce thème pendant le

congrès, parmi lesquels la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Hans Stöckli, conseiller aux États du canton de Berne et président de la Nouvelle Société Helvétique, Manon Schick, directrice générale d'Amnesty International Suisse et Arthur Honegger, correspondant étranger à la télévision suisse.

Vous trouverez d'autres informations et le formulaire d'inscription sur notre site Web: www.ose-congres.ch



Arthur Honegger



Hans Stöckli



Manon Schick

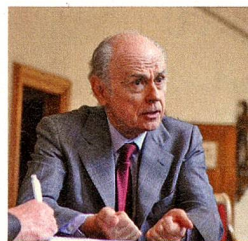
Séance du Conseil des Suisses de l'étranger

La séance de printemps du Conseil des Suisses de l'étranger a porté en premier lieu sur les élections parlementaires du 18 octobre.

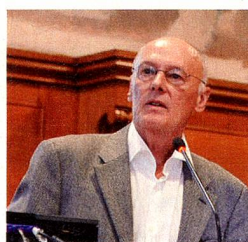
La séance du Conseil des Suisses de l'étranger le 21 mars 2015 a accordé la priorité à un manifeste électoral présentant des exigences relatives à la communauté des Suisses de l'étranger. Ce manifeste en huit points contient uniquement des requêtes présentées depuis des années par les Suisses de l'étranger. La principale demande concerne la généralisation du vote électronique (E-voting) afin de faciliter l'exercice des droits politiques.

Avec 64 voix contre deux, le conseil a adopté la réponse de l'Organisation des Suisses de l'étranger dans la consultation sur la révision de la loi sur les étrangers, nécessaire à la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Cette réponse demande explicitement le maintien de la libre circulation des personnes avec l'UE, dont la suppression aurait des conséquences directes sur les presque 450 000 Suisses de l'étranger dans l'Union européenne. Le Conseil des Suisses de l'étranger a déjà adopté une résolution sur la libre circulation des personnes en 2011.

Une fois de plus, la question de l'élection directe du CSE, et non via les associations suisses, a donné lieu à des discussions animées. Aucune décision n'a été prise à ce sujet. (BE)



Jacques-Simon Eggly



Remo Gysin

Jacques-Simon Eggly quitte ses fonctions

Le président de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) a annoncé qu'il quitterait ses fonctions lors du Congrès des Suisses de l'étranger à Genève en août. Il est à la tête de l'OSE depuis 2007. Le Comité de l'OSE propose l'actuel vice-président, Remo Gysin, pour lui succéder. L'élection incombe au Conseil des Suisses de l'étranger.

Les banques et les Suisses de l'étranger

Le CSE s'est aussi penché sur les relations de plus en plus compliquées entre les Suisses de l'étranger et les banques suisses, en particulier concernant la fermeture de comptes sans motif. Toutefois, plusieurs banques ont signalé à l'Organisation des Suisses de l'étranger leur volonté de proposer à certaines conditions des services bancaires aux citoyens suisses à l'étranger. Le service juridique de l'OSE publiera une liste des banques et de leurs conditions dans le prochain numéro de la «Revue Suisse» (qui paraîtra le 22 juillet 2015).

Inscription au registre des électeurs

Le formulaire permettant de procéder à l'inscription au registre électoral, ou de la renouveler, est également disponible sur: www.eda.admin.ch > Services et publications > Services pour les citoyens suisses à l'étranger > Droits de vote et d'éligibilité

Destinataire A la représentation suisse à laquelle vous êtes annoncé(e) (Prière de remplir en caractères d'imprimerie)

Expéditeur Nom: Prénom(s):

Nom de jeune fille:

Date de naissance: Lieu de naissance:

État civil: depuis: Commune (s) d'origine Canton(s) d'origine:

Nom / prénom du père: Nom / prénom de la mère:

Adresse exacte à l'étranger:

Je choisis comme commune de vote: Code postal: Lieu: Canton:

☐ parce que je possède le droit de cité de cette commune ☐ parce que j'y ai habité de (année) à (année)

Langue souhaitée: ☐ allemand ☐ français ☐ italien ☐ romanche

Je désire, conformément à la loi fédérale du 19 décembre 1975 et à l'ordonnance du 16 octobre 1991 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer mes droits politiques en matière fédérale et signer au plan fédéral des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Lieu: Date: Signature:



Bien armé pour suivre une formation

L'année scolaire ou de formation touche à sa fin. Il reste à passer les examens finaux et déjà peut-être décrocher un diplôme. Ensuite, beaucoup profiteront des grandes vacances d'été. Les Suisses de l'étranger venus étudier en Suisse rentreront dans leur famille à l'étranger ou resteront peut-être en Suisse avec un job d'été ou un stage pour gagner un peu d'argent et bénéficier d'une première expérience professionnelle.

La plupart des élèves actuellement à l'école obligatoire ou dans un gymnase ont choisi leur orientation pour la suite de leurs études. L'année de formation 2015/16 commence en août pour les apprentis et en septembre pour les étudiants. Il reste donc encore quelques mois pour se préparer à cette nouvelle phase de vie.

En quittant le pays où ils ont grandi pour venir suivre une formation en Suisse, les jeunes Suisses de l'étranger franchissent une étape majeure. Même s'ils entretiennent de bonnes et nombreuses relations avec leur pays d'origine, ils doivent s'habituer à un nouvel environnement, à d'autres coutumes et à de nouvelles personnes mais aussi relever de nouveaux défis. Ce qui, loin de la famille, n'est pas toujours évident. Il faut trouver un logement et résoudre des questions administratives liées par exemple aux assurances, à la caisse-

maladie, etc. Les demandes de bourse éventuelles doivent être préparées suffisamment à l'avance. Parfois, ces jeunes doivent aussi surmonter les barrières linguistiques. Pour cela, les nombreux cours de langue proposés durant l'été sont très utiles. Avec cette préparation, plus aucun obstacle ne devrait empêcher la réussite d'une année de formation en Suisse.

RUTH VON GUNTEN, RESPONSABLE
DU DÉPARTEMENT FORMATION EN SUISSE

educationsuisse

Le site Web www.educationsuisse.ch offre des informations sur tout ce qui concerne la formation en Suisse. Les collaboratrices du département *educationsuisse – Formation en Suisse* vous renseignent volontiers plus en détail.

Session des jeunes du 24 au 30 août 2015

Cette année, en raison des élections parlementaires, la session des jeunes se tiendra dès l'été. Deux cents jeunes peuvent y participer et plusieurs places sont réservées aux Suisses de l'étranger. Avant le début de la session des jeunes, nous informerons les participants sur les mécanismes et processus de la politique suisse, mais aussi sur les possibilités d'y participer et les préparerons dans nos ateliers aux thèmes abordés à la session des jeunes.

Retrouvez toutes les informations sur www.swisscommunity.org ou www.aso.ch.

Camp de ski gratuit

Du 2 au 9 janvier 2016, 600 enfants de 13 à 14 ans profiteront gratuitement d'une semaine de sport d'hiver à Lenk dans l'Oberland bernois. Parmi ces 600 participants, il y aura aussi 75 Suisses et Suissesses de l'étranger.

Le 2 janvier 2016, 600 garçons et filles venus des quatre coins de Suisse prendront un train spécialement affrété pour se rendre à Lenk dans la vallée du Simmental. C'est déjà la 75^e fois que Swiss-Ski et ses partenaires invitent ces enfants dans le plus grand camp de sport d'hiver de Suisse. Cette année, c'est le tour des enfants de 2001 et 2002.

Les enfants suisses de l'étranger souhaitant participer à ce camp de ski (Juskila) doivent être capables de communiquer en allemand, français ou italien. Les places du camp sont tirées au sort. Une place inclut la participation au camp ainsi que les cours de sport d'hiver, les repas et l'hébergement. En revanche, l'organisation et le financement des voyages aller et retour incombent aux parents. Le résultat du tirage au sort des 75 places réservées aux Suisses de l'étranger sera communiqué fin septembre.

Le formulaire d'inscription au Juskila paraîtra dans le prochain numéro de la «Revue Suisse».

Pour les préinscriptions et les renseignements, veuillez vous adresser à: Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE
tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01
e-mail: info@sjas.ch, www.sjas.ch



Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero
Fundazion per giuvens svizzers a l'ester

Prestations de l'Organisation des Suisses de l'étranger et des institutions partenaires

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), une fondation de droit privé, est un centre de compétence pour la défense des intérêts des Suisses expatriés. Elle édite la «Revue Suisse» et, avec les associations partenaires, fournit un ensemble de prestations destinées aux membres de la «Cinquième Suisse».

■ **Conseil juridique.** Conseil gratuit à l'émigration ou au retour en Suisse.
www.aso.ch – Rubrique «Conseil»

■ **Mise en réseau.** Entrer en contact avec des Suisses dans le monde entier grâce à la plate-forme de réseautage sur internet SwissCommunity.org.
www.swisscommunity.org

■ **Offres pour les enfants et jeunes.** Offre de camps de vacances, cours de langues, etc. pour des jeunes Suisses désireux de mieux connaître leur pays.
www.aso.ch > Offres

■ **Conseil à la formation en Suisse.** Conseil à de jeunes Suisses de l'étranger désirant effectuer une formation ou des études en Suisse et aide pour le suivi des

dossiers de demandes de bourses.
www.educationsuisse.ch



Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, Suisse
téléphone +41 31 356 61 00
info@aso.ch